

**Assemblée générale**

Distr. générale
20 juillet 2004
Français
Original: arabe

Assemblée générale
Cinquante-huitième session
Point 37 de l'ordre du jour
La situation au Moyen-Orient

Conseil de sécurité
Cinquante-neuvième année

**Lettres identiques datées du 20 juillet 2004, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent du Liban
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que, le 20 juillet 2004, à partir de 10 h 30, les forces israéliennes ont délibérément fait monter la tension dans le sud, par-delà de la Ligne bleue, en procédant à des raids aériens et à des tirs d'artillerie dirigés contre des localités et des zones situées à proximité d'Ayta al-Cha'b et d'autres villes libanaises avoisinantes. Ces agressions ont eu lieu comme suit :

- À 10 h 25 et 11 h 35, un avion de reconnaissance israélien a survolé la région de Tibnine à haute altitude.
- À 10 h 35, les forces israéliennes postées à Ramta (fermes occupées de Chab'a) ont tiré trois obus de char en direction de la commune de Birkat al-Niqar.
- À 11 h 15, les forces israéliennes postées sur le site israélien de Bayad, près de Ramiya, ont tiré un obus de char en direction de Rouwaysat al-Hadab, situé dans la commune d'Ayta al-Cha'b à proximité de la Ligne bleue, et tué un membre de la résistance.
- À 11 h 30, des avions de reconnaissance israéliens ont survolé les régions de Rachaf et Bra'chit, alors que des appareils de combat israéliens survolaient la frontière.
- Entre 12 h 10 et 12 h 55, deux hélicoptères israéliens ont survolé les villes libanaises de Ramiya et Qawzah et tiré cinq missiles air-sol sur la commune d'Ayta al-Cha'b, plus précisément sur la colline de Khazzane et Rouwaysat al-Hadab. Ces tirs ont provoqué des incendies que des éléments de la défense civile se sont employés à éteindre.



- À 13 heures, des chasseurs et des hélicoptères israéliens ont ouvert le feu sur Jabal Balat, entre les villes de Marwahine et Ramiya.
- À 13 h 30, un hélicoptère israélien a tiré un missile air-sol sur la colline de Kharab, située dans la commune d'Ayta al-Cha'b.
- Les raids aériens et les tirs d'artillerie se sont accompagnés d'un survol intensif de la part de chasseurs, d'avions de reconnaissance et d'hélicoptères israéliens. Dans le même temps, les forces israéliennes ont relevé leur niveau de mobilisation et de préparation le long de la frontière.

Ces graves violations s'inscrivent dans le droit-fil de la série de violations provocatrices et ininterrompues commises par Israël à l'encontre du territoire libanais – sur terre et dans les airs. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a d'ailleurs indiqué à maintes reprises qu'Israël devait mettre fin à ces actes, qui vont à l'encontre des règles du droit international et des résolutions de l'ONU.

Compte tenu de ces violations et de l'aggravation des menaces israéliennes contre l'État, le territoire et le peuple libanais, le Liban demande au Conseil de sécurité d'intervenir auprès d'Israël pour l'amener à renoncer aux violations et aux menaces, qui compromettent la paix et la sécurité internationales, et pour lui faire porter l'entière responsabilité des éventuelles conséquences de ses actes.

J'appelle donc votre attention sur la gravité des actes susmentionnés et des conséquences qui pourraient en découler et vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 37 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Sami **Kronfol**